



CONTEXTE JURIDIQUE: CAPACITÉS, PRISE DE DÉCISION ET DIFFICULTÉS DE COMMUNICATION

Session 3

Présentatrice: Lana Kerzner
Avocate et notaire

juillet 2020

1

Ordre du jour

- Capacité juridique
 - Qu'est-ce que la capacité juridique?
 - Implications pour les personnes ayant des difficultés de communication
 - Lois sur la capacité juridique
 - Prise de décision de par autrui; prise de décision avec soutiens
- Égalité et accessibilité - Sources juridiques
 - Lois sur les droits de la personne, obligation d'accommodement et applicabilité à la capacité juridique
 - Charte canadienne des droits et libertés
 - Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

CDAC © 2020

2

Capacité juridique

- Les lois sur la capacité juridique déterminent:
 - si une personne peut prendre des décisions pour elle-même et,
 - quand quelqu'un d'autre devra prendre des décisions à sa place
- Une personne est autorisée à prendre des décisions si elle satisfait aux critères juridiques de «capacité» de le faire
- Ces critères sont souvent de nature cognitive
- Être considéré comme «capable» en droit signifie qu'une personne a le pouvoir de contrôler ses propres décisions

CDAC © 2020

3

Capacité juridique: implications pour les personnes ayant des difficultés de communication

Obstacles:

- Fausses présomptions selon lesquelles les personnes qui ont des troubles de la communication ont une capacité réduite
- Des soutiens de communication insuffisants peuvent empêcher une personne de démontrer sa capacité
- Les gens communiquent avec leur famille ou d'autres personnes qui accompagnent la personne, plutôt que de communiquer directement avec la personne handicapée

Conséquences des obstacles:

- une personne se voit souvent refuser l'exercice de sa capacité juridique et quelqu'un d'autre prend des décisions à sa place

CDAC © 2020

4

Capacité juridique: implications pour les personnes ayant des difficultés de communication

Cause:

- Certains obstacles résultent de la loi elle-même, certains résultent de comportements / attitudes et d'autres sont un mélange de facteurs

Impact:

- Les gens peuvent être empêchés de prendre leurs propres décisions, ce qui entraîne:
 - peu ou pas de contrôle sur certains aspects de leur vie;
 - incapacité de mener la vie qu'ils veulent; frustration, impuissance et problèmes de santé mentale

CDAC © 2020

5

Lois ayant une incidence sur l'exercice de la capacité juridique

- Les lois (législation) qui régissent la capacité juridique couvrent les domaines suivants:
 - Tutelle
 - Les procurations
 - Reconnaissance juridique des personnes de soutien
 - Décisions en matière de soins de santé
 - Protection des adultes

Exemple - Starson c. Swayze, Cour suprême du Canada, 2013 (capacité de prendre des décisions de traitement)

CDAC © 2020

6

Lois de capacité: critères / tests de capacité

Les lois qui régissent la capacité juridique contiennent généralement des critères, parfois appelés «test de capacité»

Critères / tests de capacité:

Se concentre souvent (mais pas toujours) sur la cognition et contient souvent les exigences suivantes:

- Capacité à comprendre les informations pertinentes pour prendre une décision
- Capacité à apprécier les conséquences raisonnablement prévisibles d'une décision ou d'une absence de décision
- S'applique à de nombreux types de décisions, telles que: la santé, les biens, les soins personnels, la rédaction d'un testament et les contrats
- Différent selon:
 - Type de décision
 - Loi spécifique qui régit la décision
 - jurisdiction

CDAC © 2020

7

Caractéristiques de la capacité juridique

- Pas «tout ou rien»
 - Spécifique au temps
 - Spécifique à la décision
- Avoir un handicap n'équivaut pas à une incapacité
 - Certaines lois spécifient explicitement que la manière dont une personne communique n'est pas pertinente pour décider si elle possède la capacité juridique
- Droit de prendre de «mauvaises décisions»
- La capacité peut être maximisée
 - Par exemple, en impliquant des personnes de soutien, en utilisant des stratégies telles qu'un langage clair et simple ou en utilisant des outils tels que des affichages d'images

CDAC © 2020

8

Évaluation de la capacité

- Se produit dans une variété de contextes, tels que les décisions en matière de soins de santé, les demandes de nomination de tutelle et l'admission en soins de longue durée
- Diffère selon les juridictions, les lois et les types de décisions
- Aucun type d'évaluateur ou d'évaluation des capacités ne s'applique à toutes les situations
- Toutes les situations qui impliquent des critères de capacité ne nécessitent pas une évaluation formelle de la capacité, par ex. conclure un contrat
- Dans certains contextes, la loi précise qui doit évaluer la capacité
 - Parfois, les orthophonistes sont autorisés à évaluer la capacité
- Les gens devraient être intégrés dans le processus d'évaluation
 - par exemple, l'aide des personnes de soutien

CDAC © 2020

9

Prise de décision avec les personnes de soutien

- Toute mesure impliquant une ou plusieurs personnes qui aident une autre personne à prendre une décision
- Peut être une assistance formelle ou informelle
- Seules certaines juridictions canadiennes accordent une reconnaissance juridique officielle pour soutenir les personnes, par ex. Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Yukon
- Chacune des lois qui reconnaissent les personnes de soutien le font différemment
 - La reconnaissance juridique prend différentes formes, par exemple:
 - Documents de planification - la personne nomme son (ses) soutien (s) (p. Ex. Accord de représentation, Colombie-Britannique)

CDAC © 2020

10

Prise de décision par autrui

- Toutes les provinces et tous les territoires canadiens ont des lois qui permettent la nomination d'un mandataire spécial
- Un mandataire spécial peut être:
 - Nommé par un tribunal pour prendre des décisions au nom d'une personne jugée incapable en droit de prendre ses propres décisions (p. ex. Tutelle)
 - Autorité, par procuration, à prendre des décisions de substitution au nom de quelqu'un d'autre
- Une fois que le mandataire spécial a le pouvoir d'agir, il prend la décision au nom de la personne incapable
- Dans certaines circonstances, la loi oblige les mandataires spéciaux à adhérer aux volontés d'une personne (exprimées tant qu'elles sont capables) et à tenir compte des valeurs et des croyances d'une personne

CDAC © 2020

11

Égalité et accessibilité - Sources juridiques

- Lois sur les droits de la personne
- Charte canadienne des droits et libertés
- Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- Lois d'accessibilité

Chacune de ces lois se complète pour promouvoir l'inclusion des personnes ayant un handicap au Canada

CDAC © 2020

12

Lois sur les droits de la personne et le devoir d'accommodement

- Objet: interdiction de la discrimination
- Différentes lois sur les droits de la personne dans chaque province et territoire; également une loi fédérale sur les droits de la personne

Obligation d'accommodement:

- Les lois sur les droits de la personne incluent le devoir d'accommoder les personnes ayant un handicap
- Obligation de procéder à des ajustements pour permettre l'égalité et la pleine participation
- S'applique aux domaines couverts par les lois sur les droits de la personne, tels que l'emploi, l'éducation et la fourniture de services
- Les adaptations font partie intégrante de la non-discrimination
- L'obligation ne s'étend qu'au point de contrainte excessive

Principes des droits de la personne liés à l'exercice de la capacité juridique

- Dignité
- Confidentialité
- Autonomie
- Individualisation

CDAC © 2020

13

Obligation d'accommodement, capacité juridique et personnes ayant des difficultés de communication

Les accommodements sont une **obligation juridique** - ils ne sont pas de nature volontaire

Les mesures d'adaptation pour les personnes ayant des difficultés de communication ne sont pas moins valables ou importants pour atteindre l'égalité que ceux qui sont plus connus - comme les rampes pour les personnes à mobilité réduite et la langue des signes pour les personnes sourdes.

But des mesures d'adaptation:

- Aider une personne à démontrer qu'elle satisfait au test de capacité
- Assister une personne dans le processus de prise de décision

Exemples:

- Personne de soutien - aider à la communication et / ou à la prise de décision
- Temps supplémentaire pour la communication
- Systèmes de communication personnels, par ex. tableaux d'image; périphériques de sortie vocale

CDAC © 2020

14

Charte canadienne des droits et libertés

Les droits protégés par la Constitution au Canada, y compris les suivants, sont pertinents aux lois sur la capacité juridique:

- Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne - art. 7
- Droit à l'égalité sans discrimination fondée sur un handicap mental ou physique (entre autres motifs) - art. 15
- S'applique uniquement au gouvernement et non aux acteurs privés
- Toutes les lois canadiennes, y compris les lois sur la capacité juridique, doivent se conformer à la Charte
- *Eldridge c. Colombie-Britannique (Procureur général)*, Cour suprême du Canada, 1997

CDAC © 2020

15

Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPH)

- Traité des Nations Unies sur les droits de l'homme
- Le Canada est lié par la CDPH en vertu du droit international

Article 12: Mettre l'accent sur la capacité juridique et reconnaît que:

- Les personnes handicapées jouissent de la capacité juridique sur un pied d'égalité
- Le gouvernement a un rôle à jouer pour fournir l'accès au soutien dont les personnes handicapées peuvent avoir besoin pour exercer leur capacité juridique

Article 5: Égalité et non-discrimination

- Interdiction de la discrimination fondée sur le handicap
- Accommodement raisonnable

- Les lois canadiennes sur la capacité juridique ne sont pas entièrement compatibles avec la CDPH
